

# L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE APPROUVÉ PAR LES TROIS COMMUNES

Capesterre le 09 août 2006 / Grand-Bourg le 15 novembre 2006 / Saint-Louis le 1<sup>er</sup> août 2006

| Compétences retenues dans les statuts révisés   | Critères intérêt communautaire   |
|---|--|
| <b>1/ Aménagement de l'espace</b>   |  |
| Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire   | Toute ZAC nouvelle d'une superficie supérieure à 15 ha   |
| <b>2/ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté</b>   |  |
| Actions de développement économique d'intérêt communautaire   | Actions de promotion et d'animation du territoire communautaire. Observatoire économique et social ; promotion de l'usine sucrière de Grande Anse, acquisition et gestion du patrimoine économique local en cas de carence de l'initiative privée D'une manière générale, toutes actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire, hors les marchés et les plates forme de vente de produits agricoles et/ou ceux issus de la pêche. |
| Etudes et réalisations d'intérêt communautaire tendant à l'intégration des technologies nouvelles d'information et de communication                                   | Accès Internet à haut débit, création du site Internet de la communauté, mise en place d'un intranet avec les communes, mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle du territoire communautaire. Sont exclus l'informatisation des écoles et des communes et les points d'accès public à Internet (PAPI).  |
| Réalisation et gestions de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques d'intérêt communautaire   | Zone d'activités à Grand Bourg, lieu dit Grande Anse (zone UX), gestion des terrains départementaux situés à Folle Anse intégrés dans la zone UP.  |
| Réalisation et gestion de zones portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire  | Gestion du port départemental polyvalent de Grand Bourg, aménagement et gestion des terre pleins, création et gestion d'équipements accueillant le public (capitainerie,...)   |
| <b>3/ Protections et mise en valeur de l'environnement</b>  |  |
| Gestion et mise en valeur de sites touristiques et/ou naturels d'intérêt communautaire  | Sites concernés par le schéma de protection et de mise en valeur et/ou reconnus d'intérêt communautaire. Est d'application immédiate la mise en place d'une signalétique touristique à l'échelle de Marie Galante  |
| Actions d'information, d'animation et d'éducation d'intérêt communautaire en matière d'environnement, de préservation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie | Création et gestion d'une "maison de la nature" qui se verrait confiée cette tâche, lutte contre les rats, moustiques et chiens errants  |

#### **4/ Politique du logement et du cadre de vie**

|  |  |
|--|--|
| Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire                              | Toute ZAC nouvelle d'une superficie supérieure à 15 ha               |
| Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention et de lutte contre la délinquance                   | Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, |
| Dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire | Mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi             |

#### **5/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire**

|   |  |
|---|--|
| Actions de développement économique d'intérêt communautaire | Actions de promotion et d'animation du territoire communautaire. Observatoire économique et social ; promotion de l'usine sucrière de Grande Anse, acquisition et gestion du patrimoine économique local en cas de carence de l'initiative privée D'une manière générale, toutes actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire, hors les marchés et les plates forme de vente de produits agricoles et/ou ceux issus de la pêche. |
|---|--|

#### **3/ Protections et mise en valeur de l'environnement**

|  |  |
|--|--|
|  | Construction et gestion du stade intercommunal à Saint-Louis                 |
|  | o Construction et gestion d'un gymnase omnisport intercommunal à Grand Bourg |
|  | o Construction et gestion d'une piscine intercommunale à Capesterre          |
|  | o Création et gestion d'une école de danse intercommunale                    |

#### **6/ Autres compétences**

|  |   |
|--|---|
| Soutien et organisation de manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire | o Organisation du festival de Marie Galante "Terre de blues", subventions de fonctionnement des associations intercommunales:office de tourisme, UVMG, AMGA, CMGVB, hand ball et DMGF , aide aux manifestations culturelles, environnementales et sportives qui rayonnent sur le Pays Marie-Galante ou promeuvent son image à l'extérieur |
|--|---|